



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

drogue

Question écrite n° 106827

Texte de la question

M. Éric Raoult souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, quant aux risques de voir se créer des ateliers clandestins de fabrication de la drogue « Ice » dans les territoires français du pacifique, Polynésie et Nouvelle-Calédonie. En effet, cette drogue que les Américains dénomment le « Crystal Meth » déferle sur de nombreux continents, sa composition et son mode de manipulation pouvant être obtenus sur internet. Les autorités américaines et australiennes ont déjà pris la mesure de la dangerosité de cette nouvelle drogue. Cette dernière réclame en effet une vigilance toute particulière sur ces territoires d'outre-mer. Il lui demande donc de lui préciser l'action qu'il compte mener en ce domaine.

Texte de la réponse

Appelé « crystal meth » aux États-Unis, « Ya ba » en Thaïlande, mais également connu sous les vocables « cristal », ou « Ice », le chlorhydrate de méthylamphétamine est un puissant stimulant qui appartient au groupe des amphétamines. Il est principalement produit par des laboratoires clandestins installés en Asie du Sud-Est (Chine - Thaïlande), aux États-Unis, au Mexique, en Australie et en Nouvelle-Zélande. En Europe, quelques laboratoires ont été détectés en Russie ainsi qu'en république Tchèque. Le risque d'implantation d'officines de fabrication de cette drogue dans les territoires français du Pacifique (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie), proches des marchés de consommation nord-américain et australien, ne peut être exclu. Le nombre de consommateurs réguliers aux États-Unis est estimé à 1,5 million. Toutefois, la sensibilisation des services répressifs aux dangers de ce stupéfiant ainsi que leur action tant préventive (contrôles et recherches de renseignements) que répressive ont permis, jusqu'à présent, de limiter les importations d'Ice sur le territoire français et de dissuader les trafiquants d'y implanter des lieux de production. À titre d'exemple de la mobilisation des services dans la lutte contre le trafic de ce produit illicite, les douaniers de l'aéroport de Tahiti Faa'a ont procédé, le 13 juillet 2006, à la saisie de 467 grammes d'Ice en provenance des États-Unis.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106827

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10519

Réponse publiée le : 10 avril 2007, page 3591